

ANNEXE III

ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE POUR LES ANNEES 2019 A 2020, RECENSEMENT DES PREMIERES PROPOSITIONS D'ECONOMIES

Les réunions techniques seront l'occasion d'un premier échange au niveau des services sur l'évolution, jusqu'en 2020, de la trajectoire arbitrée dans le cadre de la LPFP 2018-2022 ainsi que sur les premières propositions d'économies permettant, le cas échéant, de garantir son respect. Vous procéderez à cette analyse sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables¹. En particulier, les variations observées sur le budget général seront appréciées en écart avec les plafonds par mission votés dans l'article 15 de la loi de programmation.

Vous préparerez, pour chacune des dépenses examinées et des propositions formulées, une fiche détaillant les évolutions de leurs déterminants ainsi que les principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation de l'impact financier de ces évolutions (*cf. infra*). Vous complèterez pour chacun de vos programmes des tableaux de synthèse dont les modèles sont présentés ci-après.

1. L'évolution de la trajectoire sous-jacente à la LPFP 2018-2022

L'évolution des dépenses de vos programmes (en crédits de paiement) sera réalisée en écart à la trajectoire de la LPFP 2018 – 2022 en actualisant les hypothèses sous-jacentes à la construction du budget pluriannuel. Cette évaluation reposera notamment sur les hypothèses macroéconomiques (facteurs exogènes) qui vont être précisées ultérieurement.

Plus globalement, les travaux porteront sur les dépenses pour lesquelles des évolutions substantielles des déterminants sous-jacents existent depuis la finalisation du budget pluriannuel de l'État.

Vous déterminerez, en collaboration avec vos interlocuteurs de la direction du budget, les dépenses entrant dans ce cadre d'analyse et réaliserez l'évaluation de l'impact financier pour 2019 et 2020 des évolutions observées, en vous appuyant notamment sur l'analyse de l'exécution 2017 et de la prévision d'exécution pour 2018.

Au-delà des crédits du budget général, il paraît également essentiel de mieux appréhender l'ensemble des dépenses relevant du périmètre de la norme de dépenses pilotables. Dans cette optique, vous rendrez compte de l'évolution des dépenses financées par les budgets annexes et les comptes spéciaux pilotables. En ce qui concerne les taxes affectées, il s'agira en particulier de rendre compte des modifications de plafonds pour la période 2019 – 2020 (*cf. tableaux infra*).

Pour les dépenses fiscales à fort enjeu pour votre secteur, vous présenterez également une estimation de l'évolution spontanée de leur coût jusqu'en 2020, telle qu'appréciée par vos services et en bénéficiant le cas échéant de l'expertise des services compétents du ministère des finances (*cf. tableau infra*).

¹ Crédits du budget général mais aussi budgets annexes et comptes spéciaux pilotables (listes fournies *infra*)

2. Les réunions techniques seront l'occasion de discuter des premières mesures visant au respect des plafonds pluriannuels

En vue de la détermination des modalités de respect de la trajectoire des dépenses sous norme inscrite dans la loi de programmation, vous présenterez des propositions d'économies (*cf.* modèle de tableau *infra*), en particulier les économies non documentées sous-jacentes à la trajectoire du triennal, ainsi que les économies de constatation, de rationalisation ou, plus généralement, permettant de couvrir les mesures nouvelles ainsi que les risques identifiés sur la programmation budgétaire. La discussion pourra également être menée sur toute autre piste d'économie. Vous pourrez vous appuyer pour cela sur les travaux conduits dans le cadre du Comité Action Publique 2022, couvrant également le périmètre des dépenses de personnel et celui des effectifs.

Vous proposerez également toute mesure visant à plafonner les taxes affectées qui ne le sont pas encore, abaisser les plafonds des taxes affectées plafonnées ou rebudgétiser les taxes affectées.

**PROGRAMMES DES COMPTES SPÉCIAUX ET BUDGETS ANNEXES PORTANT
DES DÉPENSES PILOTABLES INTÉGRÉS A LA NORME DE DÉPENSES
PILOTABLES DE L'ÉTAT**

Libellé mission	Numéro programme	Libellé programme
Aides à l'acquisition de véhicules propres	791	Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres
Aides à l'acquisition de véhicules propres	792	Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	751	Structures et dispositifs de sécurité routière
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	753	Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers
Développement agricole et rural	775	Développement et transfert en agriculture
Développement agricole et rural	776	Recherche appliquée et innovation en agriculture
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	723*	Opérations immobilières nationales et des administrations centrales
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	724	Opérations immobilières déconcentrées
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	785	Exploitation des services nationaux de transport conventionnés
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	786	Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés
Transition énergétique	764	Soutien à la transition énergétique
Avances à l'audiovisuel public	841	France Télévisions
Avances à l'audiovisuel public	842	ARTE France
Avances à l'audiovisuel public	843	Radio France
Avances à l'audiovisuel public	844	France Médias Monde
Avances à l'audiovisuel public	845	Institut national de l'audiovisuel
Avances à l'audiovisuel public	847	TV5 Monde
Contrôle et exploitation aériens	612	Navigation aérienne
Contrôle et exploitation aériens	613	Soutien aux prestations de l'aviation civile
Contrôle et exploitation aériens	614	Transports aériens, surveillance et certification
Publications officielles et information administrative	623	Édition et diffusion
Publications officielles et information administrative	624	Pilotage et ressources humaines

"Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat". Le programme 723 intègre désormais les crédits du programme 724.

ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE 2019-2020 – FICHE(S) DETAILLEE(S)
(fournir une fiche par brique de budgétisation retenue pour la discussion)

Programme :

Dépense considérée :

Brique(s) impactée(s) :

<i>En M€</i>	EXE 2017	LFI 2018	2018	LPFP 2019	2019	LPFP 2020	2020
AE							
CP							

DONT COUVERTURE DES RESTES A PAYER AU 31/12/2017 (*le cas échéant, et en cohérence avec les données de l'annexe V*)

- montant :
- rythme d'apurement proposé :

<i>En M€</i>	2018	2019	2020	au-delà
CP				

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (*le cas échéant*)

Type d'engagement (contrat, convention, contrats de projet État-régions...).

Recensement des contrats de partenariats (PPP) ou équivalent (délégation de service public, etc.) conclus en 2017 ou avant et prévus pour 2018-2020.

DÉTERMINANTS PHYSIQUES ET FINANCIERS

Hypothèses / facteurs d'évolution pris en compte dans l'actualisation de la trajectoire :

- Nombre de bénéficiaires
- Coût moyen
- ...

En cas d'indexation préciser la sensibilité de la dépense (coût pour une hausse de 0,1% de l'hypothèse d'inflation ou de l'indice de référence).

COMMENTAIRES

Modèle de classeur pour les budgets annexes et les comptes spéciaux pilotables

Renseigner les montants à l'euro (affichage en M€ automatique)

ACTUALISATION BA & CS PILOTABLES 2019-2020 (en M€)

Mission :

SOLDE

Compte spécial	Exec 2017	LFI 2018	LFPF		Actualisation de la trajectoire 2019-2020		Mesures visant au respect de la trajectoire 2019-2020 (-)		Mobilisation de marges éventuelles (+)	
			2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES

Mission	N° ligne de recette	Intitulés des lignes de recettes	Exec 2017	LFI 2018	LFPF		Actualisation de la trajectoire 2019-2020		Mesures visant au respect de la trajectoire 2019-2020 (-)		Mobilisation de marges éventuelles (+)	
					2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0												
0												

DEPENSES

Mission	N° prog.	Programme	N° brique	Titre	Intitulés des briques	Label	Exec 2017		LFI 2018		LFPF		Actualisation de la trajectoire 2019-2020		Mesures visant au respect de la trajectoire 2019-2020 (-)		Mobilisation de marges éventuelles (+)	
							AE	CP	AE	CP	2019 CP	2020 CP	2019 CP	2020 CP	2019 CP	2020 CP	2019 CP	2020 CP
0					TOTAL Mission Hors Cas (HT2+T2 HCas)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					TOTAL Mission (T2 + HT2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					TOTAL Mission T2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					Total T2 hors CAS Mission	t2_remu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					Total T2 CAS pensions Mission	t2_CAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					TOTAL Mission HT2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					Total T2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					T2 - rémunérations	t2_remu												
0					T2 - contribution au CAS	t2_CAS												
0					Total HT2		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0					ht2													
0					ht2													
0					ht2													
0					ht2													

Modèle de classeur pour les taxes affectées plafonnées

A renseigner en euro, mais affichage en M€

TAXES AFFECTEES PLAFONNEES

Affectataire	Taxe	Facteur justifiant l'évolution du rendement ou plafond	2018		2019			2020		
			Rendement prévisionnel	Plafond LFI (le cas échéant)	Rendement prévisionnel	Evolution du plafond	Economie permettant d'abaisser le plafond	Rendement prévisionnel	Evolution du plafond	Economie permettant d'abaisser le plafond

Modèle de classeur pour les dépenses fiscales

TENDANCIEL - DEPENSES FISCALES

Affectataire	Taxe	Facteur justifiant l'évolution de la dépense	2018 Dépense prévisionnelle	2019 Dépense prévisionnelle	2020 Dépense prévisionnelle